



COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/01/2017

1. Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : **177 004.79€**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **44 251.19€**.

2. DETR 2017

Des travaux de voirie sont prévus pour 2017 :

- Rue du général de Gaulle : 120 105€ HT

Des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux :

- Atelier communal : 13 361.24€ HT

Une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) peut être sollicitée à hauteur de 40% maximum.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite, auprès de la Préfecture, une aide financière au titre de la DETR pour les travaux de voirie et réhabilitation de bâtiments communaux.

Séance levée à 20h55.